



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	33

7.5

L'an deux mille vingt cinq, le quinze avril, à 17h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 1 avril 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Mauricette ROSA, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Florence GAUTIER à M. Christophe CANTELOUP, M. Laurent BEAUDOUIN à M. Dominique BURET, Mme Dominique RETUREAU à Mme Vanessa DUVAL, M. Christian BOISSY à M. Patrick AUBE, M. Bruno DEPLANQUES à M. Jean-Luc LEFRANCOIS, Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Laurette MONLON, M. Djibril GUENNI à M. Thierry BERNARD, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikael CHEVREAU à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Sophia KOUZAIEFF à M. Kévin MAUVIEUX

**ELUS ABSENTS :**

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Vanessa DUVAL

**N°DEL\_0031\_2025 Subventions aux associations**

La Ville de Pont-Audemer soutient activement la vie associative locale.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou au financement global de son activité.

Les subventions regroupent les aides en numéraire dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. Si la subvention dépasse les 23 000 euros, l'association bénéficiaire et la collectivité doivent conclure une convention.

Le Conseil Municipal a constitué par délibération en date du 17 février 2021, une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations. Celle-ci s'est réunie le 3 avril 2025 et propose au Conseil d'attribuer les montants après examen des demandes reçues au titre de l'année 2025.

Il est rappelé que les avantages en nature (prêts de salles, de matériel, et autres) dont bénéficient les associations sont pris en compte dans l'instruction des demandes. Ces dernières informent dans leur demande la totalité de ces avantages.

A noter également que les associations suivantes ont perçues selon la délibération 89-2024 du 18 décembre 2024 un premier acompte à déduire du versement du solde pour l'année 2025 :

Entité	Montant de l'acompte
AFM Téléthon (antenne locale Pont-Audemer)	500 €
Association du personnel	7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

**VU** les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

**VU** la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012,

**VU** la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**VU** la délibération n°14-2021 du 17 février 2021 relative à la création de la commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,

**VU** la délibération n°89-2024 du 18 décembre 2024 concernant les avances de subventions pour l'année 2025,

**VU** la délibération relative au vote du budget primitif 2025 en date du 14 avril 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soutenir le tissu associatif local,

**CONSIDÉRANT** les demandes reçues entre le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 31 mars 2025,

**CONSIDÉRANT** le rapport de la commission réunie le 3 avril 2025,

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** les subventions décrites dans le tableau ci-dessous au titre de l'année 2025 ;

ASSOCIATION	ATTRIBUTIONS 2024	ATTRIBUTIONS 2025
4L Trophy - équipage		250 €
ADIL	500 €	500 €
AFM Téléthon	500 €	500 €
AVEDEACJE	4 260 €	4 000 €
Boxing Club Vastine		2 500 €
Club Loisirs Sports Retraités	600 €	10 000 €
Écume des Arts	1 300 €	1 300 €
Epic&a	14 000 €	8 500 €
JP Harmonie	5 000 €	5 500 €
Les Peintres de la Risle		300 €
ERASMUS – Stagiaire L. Plouard		100 €
UNC Pont-Audemer		450 €
UNC Pont-Audemer (rattrapage 2024)		450 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 160 €</b>	<b>34 150 €</b>

- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer les conventions avec les associations dont l'aide en numéraire est égale ou supérieure à 23 000 euros :
- **DE PRÉVOIR** les crédits au budget 2025,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



Pont-Audemer ID : 027-200077329-20250415-DEL\_0031\_2025-DE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vanessa Duval', written in a cursive style.

Vanessa DUVAL



Alexis DARMOIS